



lettre de reproche d'un employeur en RAR

Par **lesjoursheureux**, le **07/12/2011** à **21:41**

Bonjour,

j'ai reçu une lettre recommandée en RAR de mon employeur qui me reprochais des propos trop virulants.

cette lettre est sur papier libre sans aucune mention du grade ou de la qualification du chef de service qui me fait ce reproche.

En l'état, se courrier a t-il une valeur juridique en cas de dégradation des relations entre mon employeur et moi ?

peut-il être joint à mon dossier personnel et peut être utilisé ?

je vous remercie par avance de la réponse que vous voudrez bien m'adresser.

Cordialement

Par **P.M.**, le **07/12/2011** à **22:08**

Bonjour,

Si la lettre n'est même pas à en-tête de l'entreprise cela pourrait être contesté mais normalement, cela constitue une sanction par avertissement...